



Assurance auto litige destruction

Par **gantier bruno**, le **11/05/2017** à **16:53**

Bonjour,

En décembre 2013 je me suis fait enlever mon véhicule par la fourriere.

Ayant déjà un autre véhicule je ne m'en suis pas occupé. (j'admet par gros oubli)

Evidemment durant ce laps de temps je continue à payer l'assurance auto de celle-ci.

Ce dernier mois je décide enfin de me bouger les fesses pour la sortir de la fourrière et on me dit que ma voiture est détruite depuis janvier 2014 (!).

Ma question est la suivante, puis-je espérer le remboursement des cotisations que j'ai payées assiduellement depuis tout ce temps?

PS: je sais que le manque de sérieux de cette demande peut choquer mais j'ai payé sans discontinuer pour rien pendant trois ans.

A bientôt.